CARRIÈRES DE VIGNATS

Compte-rendu atelier riverains #2

15.11.2023

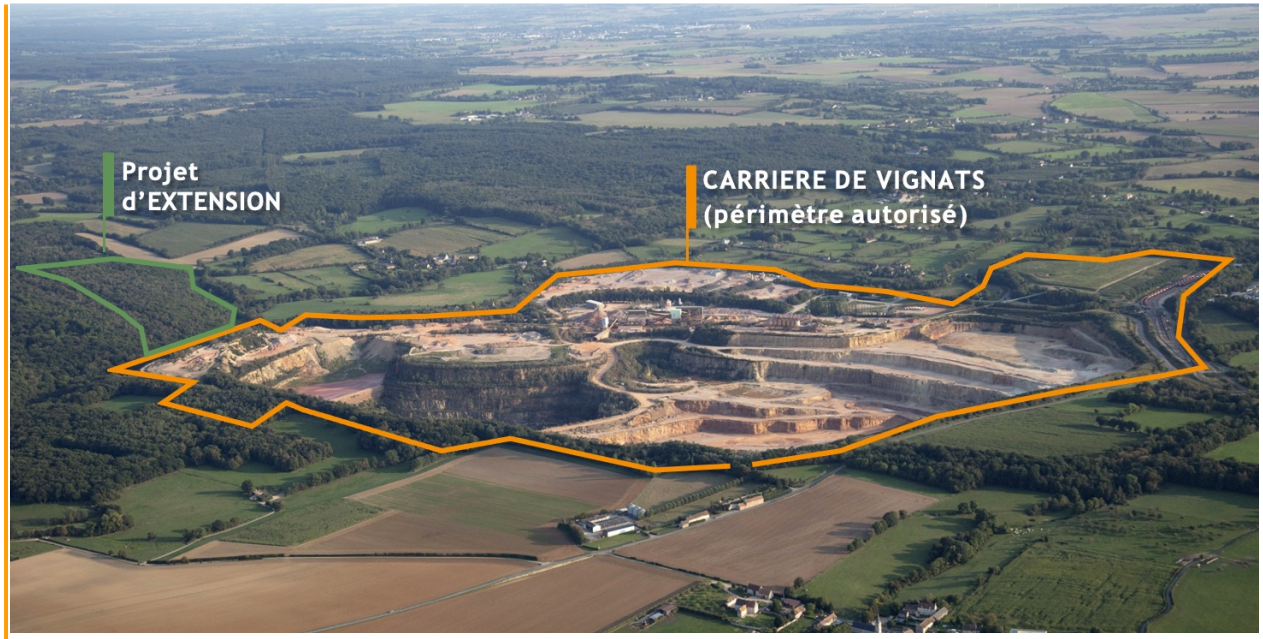

COMPTE-RENDU

INTRODUCTION – ATELIER DU 15 NOVEMBRE

Les 15 et 16 novembre 2023 s'est tenu le second cycle d'ateliers destiné aux riverains de la carrière. Ceux-ci sont menés dans le cadre des actions d'information et de concertation en lien avec le projet d'extension de la carrière.

Pour introduire ces ateliers, M. Colin, président de la société des Carrières de Vignats, remercie les riverains qui ont répondu présents pour ce second atelier et accueille les nouveaux riverains qui n'ont pas pu participer aux ateliers précédents.

Les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette réunion avec les riverains de Brieux sont retranscrits directement dans les pages de la présentation projetée. Les éléments de compte-rendu, sont signalés par un rectangle orange « compte-rendu ». Les questions posées par les participants sont retranscrites en **orange**, et les réponses apportées par les équipes de la carrière et de l'agence Tact sont en noir à la suite de la question, précédées d'une flèche →.

Présents

Carrières de Vignats : M. Colin, président de la société des carrières de Vignats – M. Bouron, responsable foncier – M. Le Borgne, directeur d'exploitation.

Agence Tact : Thomas Muselier, président – Ayla Cunningham, consultante – Daphnée Simon, consultante.

Participants :

- 27 habitants de Brieux

ORDRE DU JOUR

1. Rappel des objectifs du cycle d'ateliers
2. Retour sur l'atelier #1
3. Retour sur la concertation et les actions déjà menées
4. Résultats d'études et prochaines étapes
5. Plan de phasage
6. Objectifs de la charte d'engagements et des groupes de travail

1.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

3 Ateliers riverains d'ici le dépôt prévu au premier semestre 2024

1 — 28 & 29 juin 2023

2 — 15 & 16 novembre 2023

3 — Hiver 2023/2024

1 **Présentation du projet d'extension, rappel du cadre réglementaire**

Objectifs : Poser un cadre, avoir un niveau de connaissance commun entre élus et riverains

2 **Présenter les résultats des études, identifier les options techniques, définir les sujets de discussions pour la charte d'engagements**

Objectifs : Comprendre les contraintes, s'accorder sur ce qui est discutable et concertable, préfigurer la charte d'engagements

3 **Acter une prise d'engagement des carriers vis-à-vis des préoccupations et demandes des riverains**

Objectifs : Rédiger la charte d'engagements

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

Ateliers riverains : modalités et objectifs

- **Deux groupes en lien avec les impacts potentiels**
  - Riverains de Brieux
  - Riverains de Merri, Nécy, Fourches et Vignats
- **Un cycle d'ateliers**
  - Été, automne, hiver 2023/2024

FINALITÉ

Définir une charte d'engagements

+ UN BILAN DE LA CONCERTATION

> À INTÉGRER DANS LE DOSSIER DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

L'atelier commence par une présentation de l'ordre du jour et des équipes de la Carrière de Vignats et de l'Agence Tact. La présentation de l'ordre du jour permet de rappeler les modalités des ateliers, leurs objectifs ainsi que leur finalité qui consiste en la rédaction d'une charte d'engagements. Ce deuxième temps d'échange doit faire émerger les idées et les demandes des riverains qui seront traduites dans la charte d'engagements et à laquelle le carrier devra se conformer. Enfin, un rappel du cadre de l'atelier est mentionné dans le but d'aboutir à un échange constructif.

Échanges sur les objectifs du cycle d'ateliers

Pourquoi est-ce que seuls les habitants de Brieux sont présents ce soir ? J'ai acheté ma maison au mois de juillet et je n'étais pas au courant de l'extension.

→ L'exposition aux impacts ne sera pas équivalente entre les communes qui se situent autour du projet d'extension. Les thématiques abordées par les habitants sont différentes sur les 5 communes. L'orientation de l'extension vers la commune de Brieux nous a semblé nécessiter un temps d'échange spécifique avec les riverains de cette commune.

→ Le nombre de riverains inscrits et présents, environ 25, illustre l'intérêt que portent les riverains de la commune de Brieux au projet d'extension. En effet, ce chiffre est proche de celui du nombre d'inscrits sur l'atelier du 16 novembre, qui concerne pourtant les quatre autres communes.

→ Les comptes-rendus des ateliers sont disponibles en ligne sur le site internet de la concertation.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CYCLE D'ATELIERS

Depuis plusieurs mois, vous travaillez tous les samedis. Est-ce que cet élargissement des horaires va continuer ? Vous devez informer la population !

→ Une modification dans l'organisation des postes de travail a en effet été effectuée sur l'année 2023, en lien avec les contrats d'électricité qui ont dû être revus du fait de l'explosion des coûts du MWh. Cette modification est conforme à l'autorisation actuelle du 10 juillet 2001 et s'inscrit aussi dans les demandes des préfets, pour que les grands sites industriels produisent à des horaires différés, afin de libérer le réseau aux horaires les plus demandés par les habitants (délestage).

→ La question de la gêne que cela a pu engendrer est néanmoins compréhensible et doit être prise en compte.

Nous souhaitons pouvoir vous contacter lorsque des nuisances sont ressenties. Pouvons-nous avoir un numéro d'urgence pour appeler en cas de souci ?

→ Ce type de demande s'inscrit dans le registre des idées qui pourront être intégrées à la charte d'engagements et qui va faire l'objet des échanges en fin de présentation.

Vous allez travailler aussi le dimanche ? D'avril à octobre c'est la période pendant laquelle nous sommes dehors. Ce n'est pas vivable.

→ Nous ne travaillons pas les dimanches.

→ Un temps en groupe est prévu en fin de présentation afin d'aborder les différentes gênes des riverains. Ces remontées pourront être intégrées dans la charte d'engagements comme une des conditions à prendre en compte pour garantir le bon voisinage.

Est-ce que vos horaires de travail sont écrits noir sur blanc ?

→ Les modalités de l'exercice de l'activité de la carrière sont encadrées par un arrêté préfectoral qui est accessible au public. Celui-ci renseigne sur les jours autorisées.

2.

RETOUR SUR L'ATELIER #1

SYNTHÈSE DES POINTS ABORDÉS

- **Un projet d'extension qui s'inscrit dans un cadre réglementaire strict ;**

- **Mise en place d'une démarche volontaire de concertation très en amont de celle réglementaire ;**

- **Création de nouvelles instances de dialogue :**
  - **Comité de suivi avec les élus**

- **Création de supports d'information :**
  - **Newsletters**
  - **Site internet**

- **Création d'un cycle d'atelier riverains pour suivre la démarche et définir, in fine, une charte d'engagements.**

RETOUR SUR L'ATELIER #1

La présentation de la synthèse des échanges de l'atelier #1 n'a pas donné lieu à des échanges avec les participants. Toutefois, une question posée dans la suite des échanges nous a semblé relevé de cette catégorie.

Échanges sur l'atelier #1

Il est difficile d'avoir confiance quand le compte-rendu de l'atelier précédent présente des documents qui ne sont pas adaptés à la carrière (tableau de données sur les poussières). De même, pourquoi est-ce que vous utilisez du rouge dans vos réponses ?

→ Nous n'avions pas identifié cette anomalie jusqu'à votre remarque pertinente.

→ Le tableau qui est évoqué est effectivement un tableau qui présente les données d'une autre carrière. Celui-ci avait été intégré au compte-rendu lors de son élaboration dans l'objectif de donner un exemple de présentation de résultats de mesures de poussières (ce tableau n'a pas été présenté dans le diaporama projeté lors de l'Atelier#1). Suite au signalement effectué par les riverains lors de l'atelier, le compte-rendu a été mis à jour et le tableau a été supprimé, pour éviter toute confusion avec les résultats des mesures de la carrière de Vignats. La version actualisée est désormais disponible sur le site internet de la concertation.

→ La charte graphique qui accompagne ce compte-rendu est basée sur les couleurs utilisées pour l'ensemble des documents graphiques liés à la carrière. Néanmoins, au vu des retours transmis par les présents, nous avons adapté la mise en page du compte-rendu pour ne plus faire figurer les réponses en orange.

3.

RETOUR SUR LA CONCERTATION ET LES ACTIONS DÉJÀ MENÉES

LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT

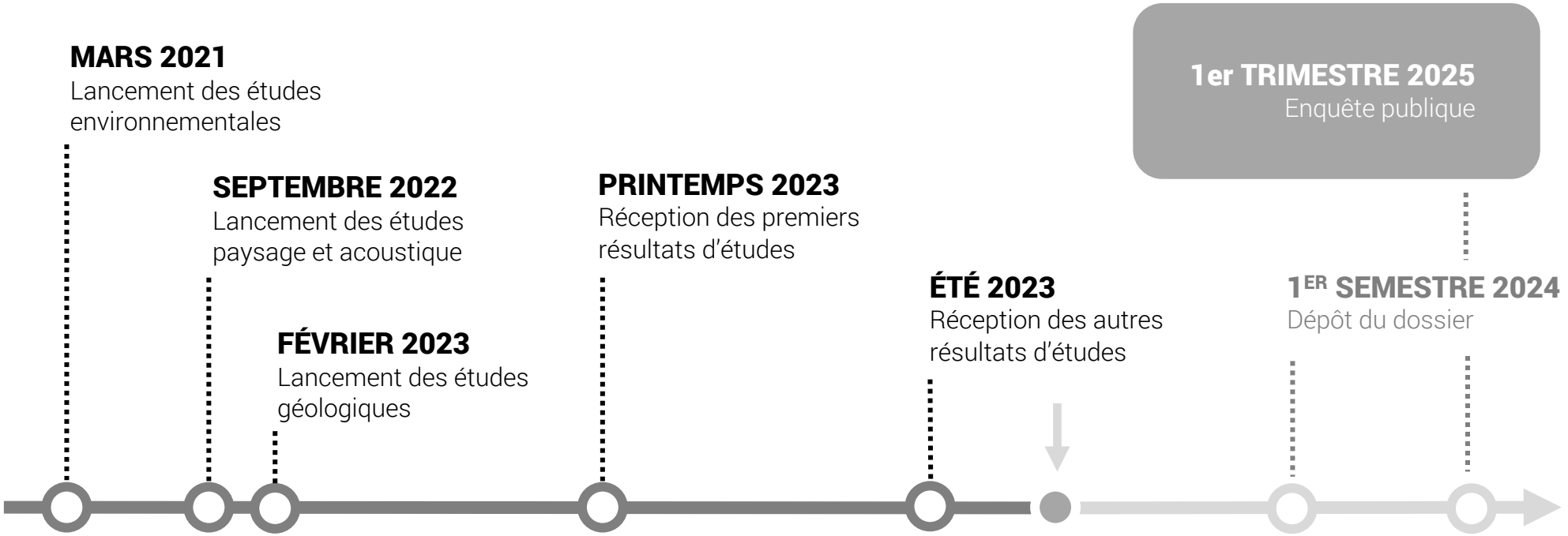

UNE CONCERTATION TARDIVE

Réglementairement, la partie dédiée au dialogue local et à la concertation intervient après le dépôt du dossier en préfecture.

Cette prise en compte de l'avis des riverains est considérée comme tardive, c'est pourquoi, les équipes de la carrière de Vignats ont mis en œuvre des temps de rencontre et de dialogue en amont.

Qui s'inscrit dans la suite de la politique RSE de la société

- Visites de la carrière
- Porte-à-porte
- Ateliers riverains

Des temps d'échanges privilégiés avec les riverains du site actuel et de la potentielle extension

CONCERTATION : ACTIONS PASSÉES ET À VENIR

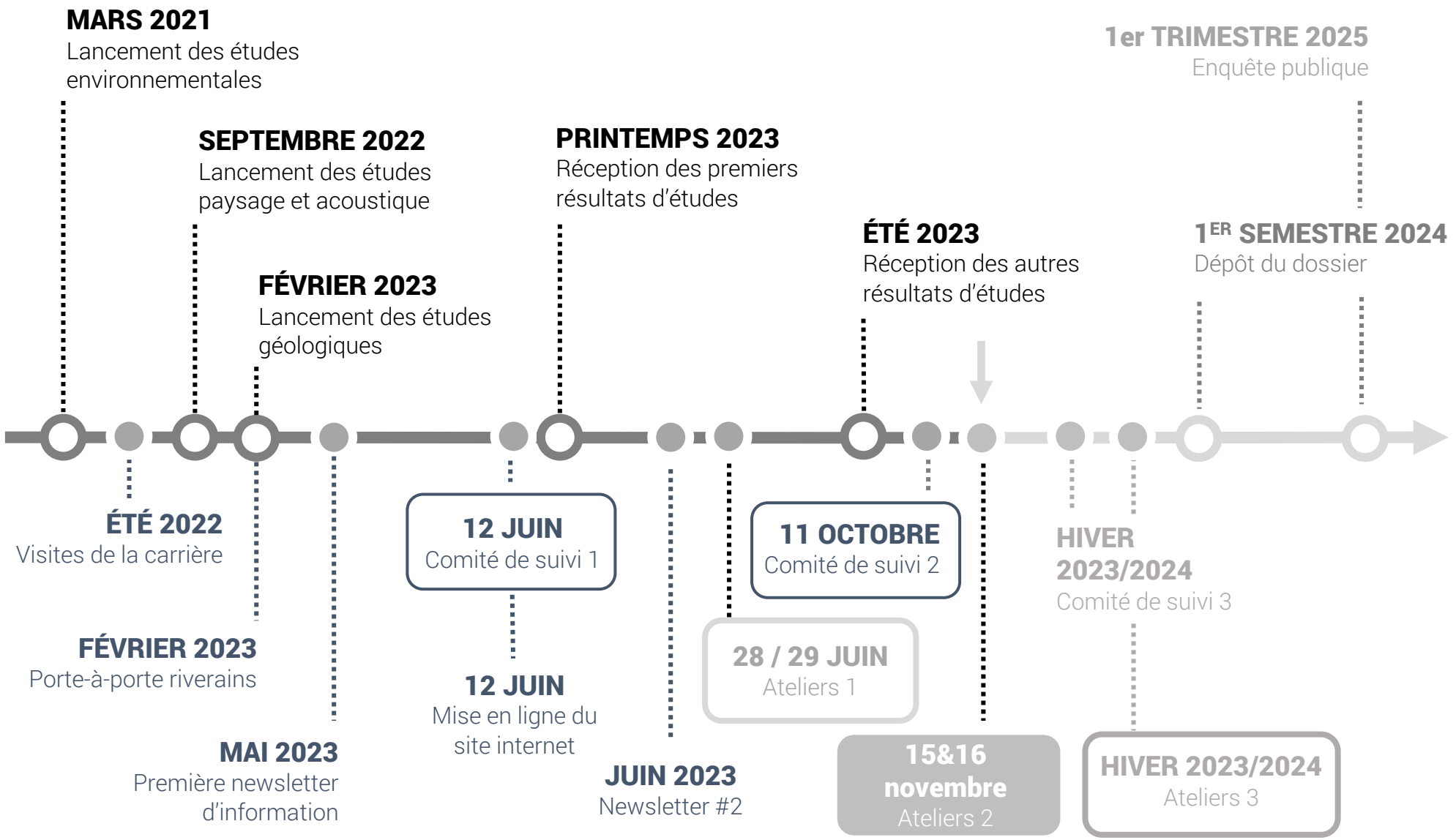

RAPPEL DES DERNIERS ECHANGES

VISITES DE LA CARRIERE

7 & 8 juillet 2022

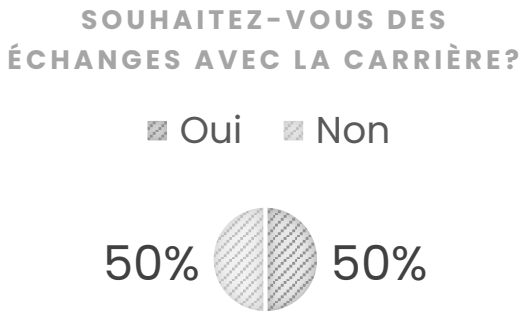

13 personnes souhaitent échanger avec la carrière

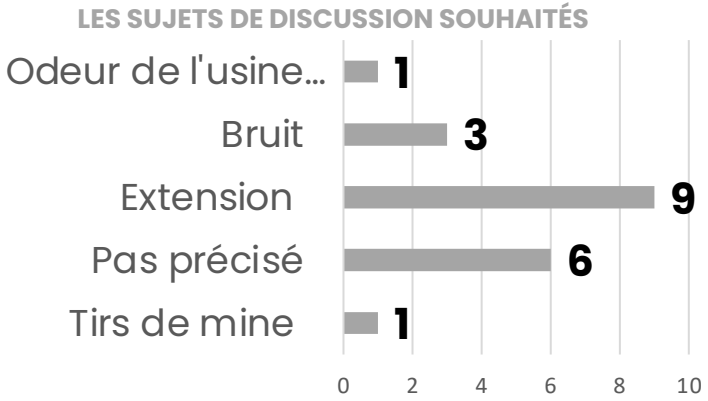

PORTE-A-PORTE

7 février 2023

Chiffres clés

123 portes frappées

40 personnes rencontrées

30 retours de questionnaire

Soit un taux de retour de

57%

Dont 32,5% rencontrés sur place
Et 24,5 % par retour postal

RAPPEL DES DERNIERS ECHANGES

ATELIER #1

28 & 29 juin 2023

14 participants
le 28/06 (commune de Brieux)

24 participants
Le 29/06 (communes de Fourches, Merri, Nécy et Vignats)

Les discussions avec les riverains ont permis d'identifier *3 thématiques* pour la suite des échanges :

- Scénarios de phasage de l'exploitation ;
- Mesures de limitation et de compensation des impacts ;
- Amélioration du cadre de vie à proximité de l'exploitation.

RAPPEL DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

SITE INTERNET

Adresse : www.carrieresvignats-concertation.fr

20 visiteurs
depuis la mise en ligne le 12 juin

13 visiteurs
sur le mois de juin

> 43 vues
sur la page « les apports du dialogue local » (page la plus visitée)

NEWSLETTERS

12 mai 2023 — **Newsletter n°1**

16 juin 2023 — **Newsletter n°2**

21 septembre 2023 — **Newsletter n°3**

> 50 reçues

> 1 sollicitation mail d'un riverain en retour

RETOUR SUR LA CONCERTATION ET LES ACTIONS DÉJÀ MENÉES

Échanges sur la concertation

Quand est-ce que les riverains parlent au commissaire enquêteur ? À quelle date ?

→ L'échange avec le commissaire enquêteur désigné se fait pendant l'enquête publique. Celui-ci réalise des permanences dans les différentes mairies concernées par le périmètre de l'enquête, pendant une durée d'un mois *(procédure de l'EP - Articles R123-2 à R123-27 du code de l'environnement).* Pendant toute cette période, le dossier du projet est entièrement consultable et accessible au public. En complément, un registre est laissé dans toutes les mairies pour recueillir l'avis des riverains. Une fois l'enquête terminée, le commissaire enquêteur rédige un rapport en intégrant les réponses de l'exploitant à ses questions posées et rend un avis qui est communiqué au préfet.

→ Les études étant bien avancées, le dossier est en cours de constitution. Sa finalisation est prévue pour le premier semestre 2024. Sur la base du calendrier actuel, l'enquête publique pourrait être prévue au premier trimestre 2025. Cette date est néanmoins susceptible d'être modifiée en fonction du dépôt du dossier.

→ Dans la réglementation, l'enquête publique arrive tardivement, à un moment où le projet est déjà défini et où les marges de manœuvre sont très faibles. La démarche engagée par l'équipe de la carrière vient d'une volonté de prendre en compte vos contributions en amont, pour concevoir un projet plus adapté à vos enjeux.

Donc le site ne sera pas exploité avant 2025 ?

→ En effet.

Pourquoi est-ce que vous ne publiez pas les compte-rendu des comités de suivi ? Quelles sont les différences avec les ateliers ?

→ Les présentations qui sont projetées en comité de suivi et en ateliers sont très proches. Les comptes-rendus des comités de suivi sont diffusés aux élus. Les rendre accessibles à tous relève de leur responsabilité, nous pourrons en reparler avec eux lors du prochain comité.

4.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

RAPPEL DU PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

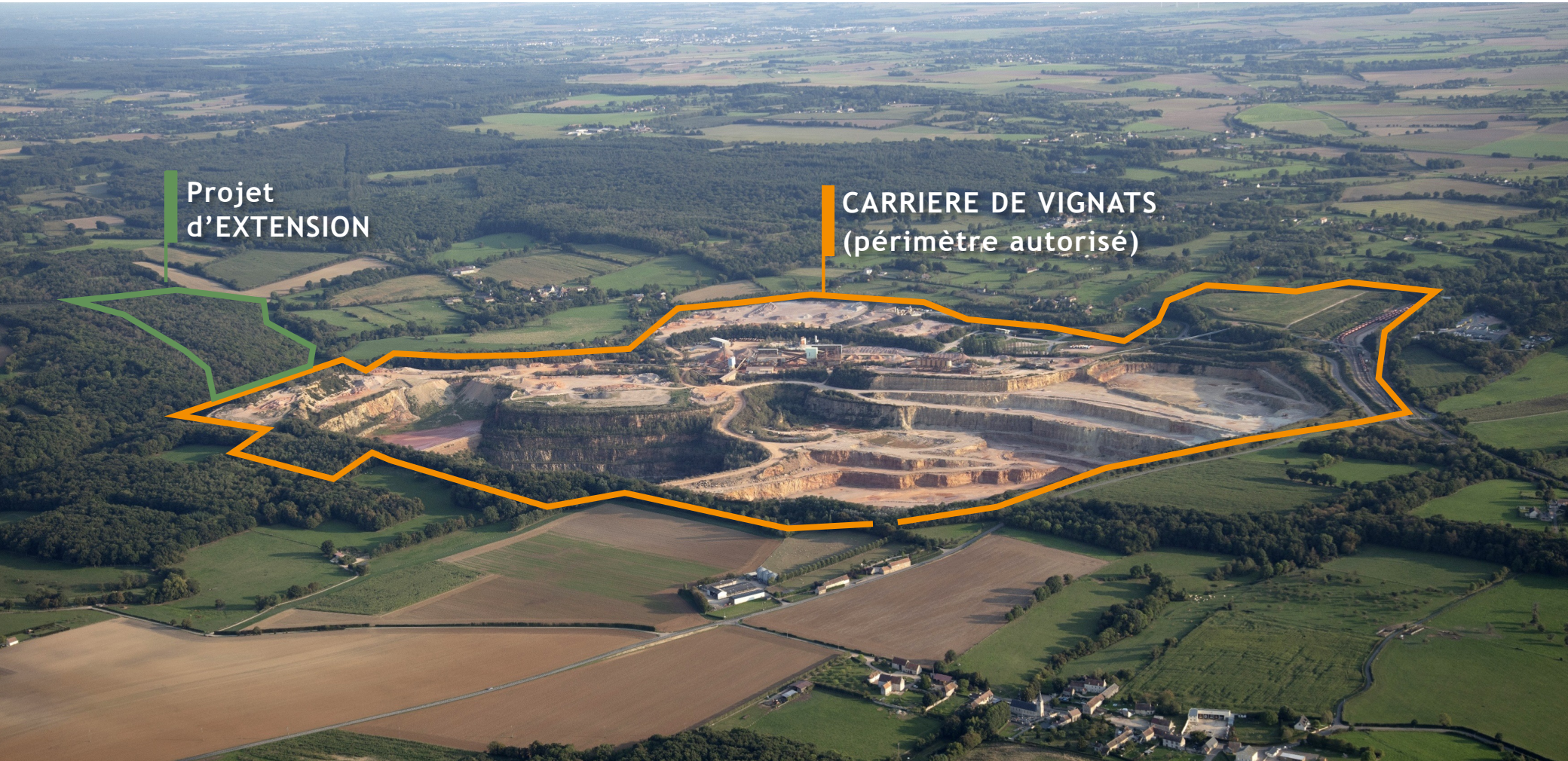

LES ETAPES D'UN PROJET D'EXTENSION

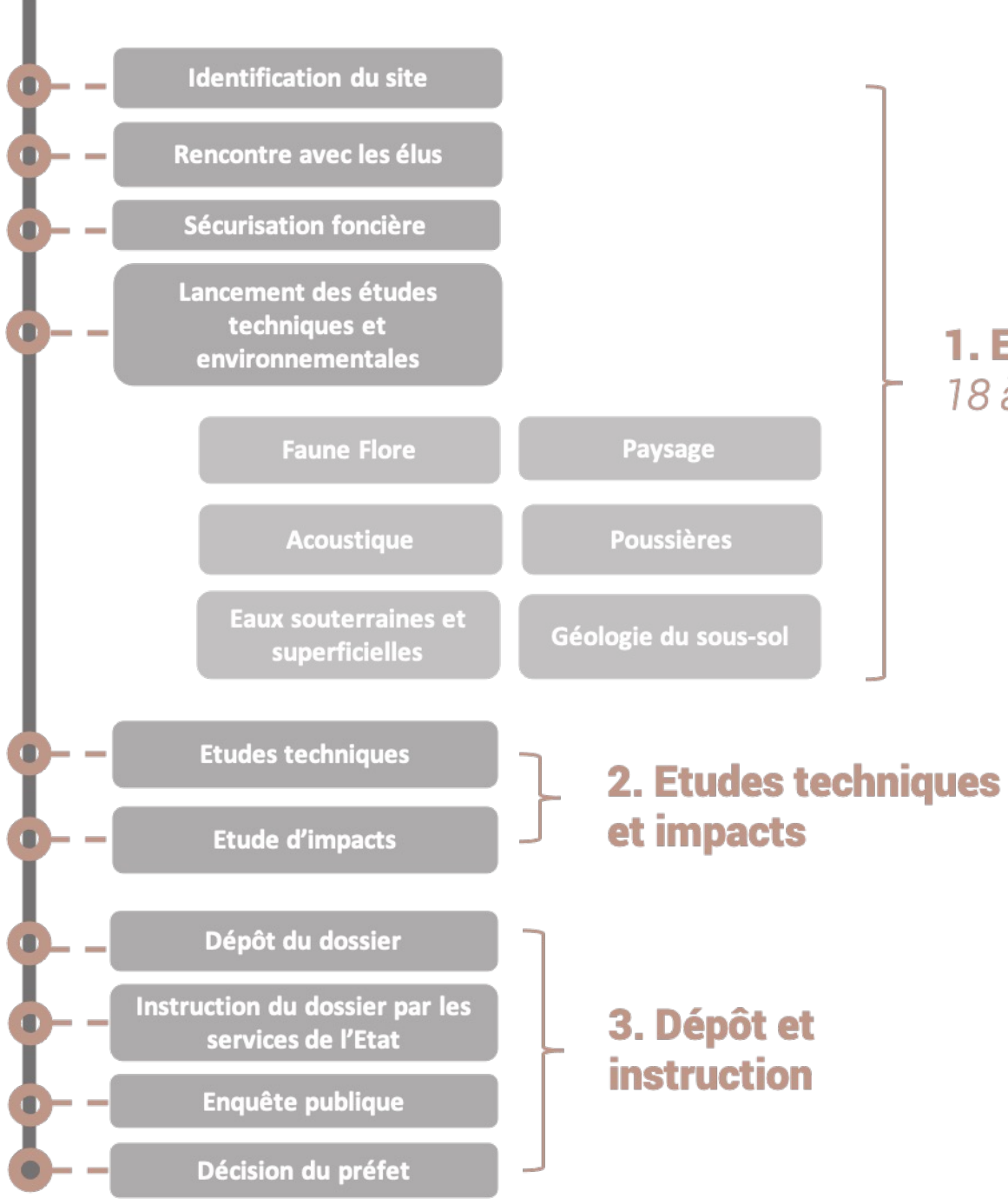

Depuis le **1er mars 2017**, ces démarches sont regroupées dans le cadre dit de l'« **Autorisation environnementale unique** ».

RAPPELS

Etats initiaux

= Photographie de l'existant + Analyse des enjeux et sensibilités + Recommandations

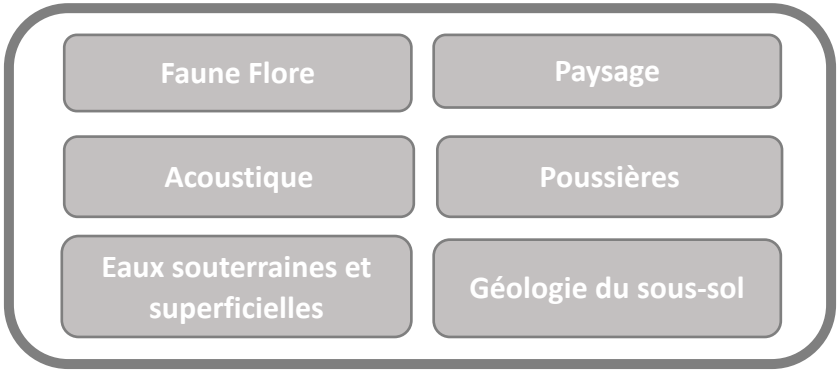

Plans de phasages

Analyse des impacts

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Échanges sur le cadre réglementaire

Qui s'occupe des études ? Pouvons-nous avoir leurs coordonnées ?

→ Les résultats du travail mené par les bureaux d'études vous sont présentés au fur et à mesure des données récoltées. L'ensemble de l'étude d'impacts sera quant à elle accessible pour tout le monde dès lors que le dossier sera déposé sur le site de la préfecture.

Est-ce qu'il ne manque pas la thématique de la santé dans vos études ?

→ La question de la santé est traitée transversalement dans les études menées qui constituent l'étude d'impacts.

Comment étudiez-vous les impacts que cette extension peut avoir sur le climat local ? La falaise va modifier le climat et le paysage.

→ Le carrier doit évaluer, dans l'étude d'impact, les incidences du projet en matière de changement climatique. Il s'agira d'étudier à la fois la vulnérabilité du projet vis-à-vis du changement climatique autant que les potentiels impacts du projet sur le climat.

→À travers l'étude d'impacts, le carrier doit montrer qu'il a cherché à éviter au maximum les impacts de son activité. C'est l'objet de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) qui figure dans l'étude d'impacts. Sur le sujet des carrières, le préfet prend sa décision en regardant :

- la qualité du dossier sur la base du retour de ses services ;
- l'avis du commissaire enquêteur et, à travers ce document, l'avis des élus et des citoyens ;
- l'approvisionnement en matières premières sur son territoire. Pour motiver son choix, le préfet doit en effet s'assurer que les matières premières qui sont nécessaires au développement du territoire sont disponibles et en quantité suffisantes pour couvrir les besoins.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Combien y-a-t-il de carrières dans le Calvados ?

→ La région Normandie compte environ 150 carrières. Nous n'avons pas les chiffres pour le Calvados seulement.

→ *Après vérification : en Région Normandie, le BRGM fait état de 117 carrières en activité dont 26 sur le département du Calvados (source : BRGM/DREAL Normandie – 07/04/21).*

Avez-vous besoin d'étendre encore la carrière malgré ce nombre ?

→ La carrière de Vignats est considérée Gisement d'Intérêt National dans le nouveau Schéma Régional des Carrières en raison de son gisement qui permet l'approvisionnement de Ballast LGV, utile à la construction et au rechargement des voies ferrées.

→ À ce jour, ces réserves qui sont disponibles dans la carrière actuelle, sont suffisantes mais sont localisées dans les niveaux supérieurs et recouvrent le gisement de qualité gravillons. Ainsi, pour préserver ce gisement LGV de haute qualité et le réserver aux seuls besoins des lignes LGV, il est indispensable d'aller exploiter le gisement gravillons sur ce nouveau secteur de l'extension

Si le préfet prend sa décision sur les matières premières sur son territoire, avec la production de ballast, c'est l'intérêt supérieur de l'État qui va amener à la prise de décision ?

→ Non, l'intérêt général n'est qu'un des critères. Si le dossier déposé en préfecture n'est pas de bonne qualité, l'extension ne sera pas acceptée.

Il y a-t-il un accord entre le carrier et les services de l'État ?

→ Le carrier n'a pas d'accord avec les services de l'État (DREAL). Ceux-ci peuvent, après réception du dossier et instruction, demander des compléments au carrier. Ces demandes sont susceptibles de décaler fortement le calendrier de développement du projet.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Ce qu'on fait pendant cette réunion, c'est l'étude riverains finalement ? Ça vous permettra de dire au préfet que vous avez fait de la concertation.

→ Cette réunion nous permet d'échanger avec les riverains les plus proches de la carrière afin de partager leurs attentes et besoins et de pouvoir essayer d'y répondre bien avant le temps de l'enquête publique qui intervient une fois le dossier déposé en préfecture.

→ Le niveau d'exigence qui est posé avec la mise en place de ces temps d'échange est élevé. La charte d'engagements sur laquelle il est demandé aux riverains de s'exprimer permet de pouvoir inscrire les différentes demandes formulées au cours de ce cycle d'ateliers. Cette charte, qui sera annexée au dossier peut prendre un caractère réglementaire en étant reprise entièrement ou partiellement dans l'arrêté préfectoral si le préfet autorise le projet. Dans ce cas, les engagements deviennent obligatoires. C'est l'objectif de cet atelier riverain et des temps d'échanges suivants.

Est-ce qu'on pourra lire cette charte ?

→ L'objectif du cycle d'atelier est de rédiger ensemble la charte d'engagements. Une fois les idées récoltées pendant cet atelier, les ateliers suivants seront destinés à rédiger la charte.

→ Le temps consacré à ces échanges nous permet de connaître les besoins et attentes des riverains sur chaque commune et de construire une relation de confiance.

Est-ce que vous allez aussi mesurer l'impact de l'extension sur les habitants ? Les études concernent la faune, la flore, mais nous ne sommes pas pris en compte.

→ Les études réglementaires prennent en compte un large panel d'impacts de la carrière : faune, flore, paysage, acoustique, poussières, etc. Les éléments tels que le paysage, l'acoustique et la poussière par exemple, ont pour objectif de limiter les impacts pour les habitants sur ces différents volets.

FAUNE & FLORE : MÉTHODE

- Projet **hors zone d'inventaire du patrimoine écologique** : ZNIEFF, NATURA 2000, arrêté de protection de biotope…
- **10 passages d'écologues** sur un cycle biologique complet entre le 03/2021 et le 08/2022 : inventaire avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, crustacés.
- Passage d'un **expert forestier** : caractérisation de la qualité des bois, proposition de surface à reboiser.

FAUNE & FLORE : RÉSULTATS

- Enjeu de **préservation des populations de chiroptères** : mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement anticipées.
- Proposition de mesures **d'évitement sur le secteur nord-ouest**, avec préservation de la frange boisée.
- Identification d'une **zone humide** au centre de la zone, deux compensations pré-identifiées.
- **Anticipation des mesures** avant le défrichement.

FAUNE & FLORE : MESURES DE COMPENSATION ENVISAGÉES - LES ZONES HUMIDES

- **Suppression d'une zone bétonnée** en amont de la Filaine

- **Restauration d'une zone humide dégradée sur le même bassin versant** : zone en cours d'identification

FAUNE & FLORE : MESURES ANTICIPÉES

Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement anticipées (chiroptères) :

Restauration d'un gîte

Création d'anfractuosités

Aménagement d'un tunnel

FAUNE & FLORE : PROCHAINES ÉTAPES

- **Identification de parcelles** éligibles au reboisement.

- Pour chaque parcelle, l'expert forestier réalise un **passage sur site** : identification des caractéristiques écologiques du site et des espèces pouvant permettre un reboisement de qualité.

BOISEMENTS COMPENSATEURS (aujourd'hui 30 ha à proximité du site)

La société des Carrières de Vignats prend à sa charge l'ensemble des travaux ci-dessous sur une durée de 5 ans :

- Travail du sol
- Plantation
- Entretiens annuels
- Pose de protections individuelles ou d'une clôture périphérique, si nécessaire.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Échanges sur les études faune & flore

Vous avez déjà anticipé des mesures liées à la biodiversité ? Cela signifie que vous avez engagé des investissements avant même de savoir si vous aurez l'autorisation ?

→ En lien avec les premiers retours des bureaux d'études, des mesures ont en effet été mises en œuvre. Celles-ci montrent que l'engagement du carrier pour la préservation de la biodiversité est sincère. L'objectif est d'anticiper ces mesures afin d'assurer une continuité dans la prise en compte des enjeux identifiés et de vérifier ultérieurement si les espèces concernées par ces mesures sont toujours présentes. Cette anticipation permet d'effectuer des ajustements en cas de besoin avant le début des travaux d'extension et de garantir l'efficacité des mesures proposées.

Quand vérifierez-vous l'impact des mesures sur les chauves-souris ?

→ Nos bureaux d'études effectuent des mesures de suivi périodiquement depuis la mise en œuvre des premières mesures. Le suivi fait partie de la mesure, et est donc inclu dans le dossier de demande d'autorisation.

J'ai réalisé en me promenant qu'il y avait eu des déboisements avant autorisation. Qu'est-ce qu'il y avait comme biodiversité sur cette partie ? Nous avons aussi constaté des trous d'eau et des camions qui sont montés avec de la terre puis redescendus sans terre.

→ Lors de l'acquisition de cette parcelle, le propriétaire avait réalisé une coupe pour récupérer le bois. Un nettoyage sylvicole de cette parcelle a été refait il y a quelques années. Cependant, nous n'avons rebouché aucun trou d'eau sur cette parcelle.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Vous allez reboiser les parcelles identifiées en vert dans la présentation ?

→ Le déboisement nécessaire au projet d'extension est soumis à une obligation de compensation au triple de la surface déboisée. Deux approches sont possibles dans ce cas de figure :

- La première consiste à payer un fonds de boisement au niveau national, sans garantie que la compensation se fasse au niveau local.
- La seconde vise une compensation locale sur la base du foncier déjà acquis par la carrière ou de foncier privé dans le cadre d'un appel à candidature.

Le choix qui est fait par le carrier est de privilégier une compensation locale. Certaines règles sont néanmoins à respecter, et un expert forestier intervient à ce titre au côté des équipes de la carrière. Il est par exemple préconisé d'assurer une continuité entre les boisements afin d'éviter « l'effet mosaïque ».

Est-ce que vous devez racheter les parcelles des privés pour réaliser cette mesure ?

→ Non. Pour réaliser cette mesure, nous avons besoin d'une vaste surface. Une partie du boisement pourra se faire sur des parcelles nous appartenant, et une autre sur du foncier appartenant à des particuliers.

→ Nous effectuons en ce sens un appel à candidature pour les personnes ayant du foncier qui pourrait être boisé. Cette mesure est conventionnée : un accord avec le propriétaire des terrains est signé. Le carrier s'engage ainsi à financier entièrement le boisement en échange d'une garantie de maintien de la surface boisée. Un suivi est ensuite assuré et doit garantir qu'au moins 80% du boisement est viable à 5 ans.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Est-ce que ce boisement fait partie d'une continuité écologique ?

→ C'est aussi l'objectif que nous avons. La priorité est ainsi donnée au foncier le plus proche de la carrière, mais aussi au foncier qui s'inscrit dans une continuité ou qui vient renforcer un corridor.

Est-ce que ces opérations de boisements sont destinées à de l'exploitation forestière ?

→ À ce jour, quasiment toutes les forêts en France sont des exploitations forestières, mais cela ne veut pas dire que les bois plantés seront d'une seule espèce, ou pourront être défrichés. Les bureaux d'études préconisent une diversité de plantations pour que les boisements présentent un intérêt écologique. Les propriétaires s'engagent également à conserver le boisement une fois celui-ci planté. Sur les modalités précises du boisement, nous sommes accompagnés par un expert forestier, mais l'objectif est également de pouvoir en discuter avec les propriétaires intéressés.

Peut-on discuter des coupes rases pour éviter que cela arrive ?

→ Ce sujet peut tout à fait être discuté et intégré à la charte d'engagements, sous réserve des directives de la DDTM.

Quel est le prix d'un hectare de boisement ?

→ Cela dépend du choix que l'on fait en termes de boisement :

- Si nous choisissons de verser les sommes pour le reboisement dans un fonds, le montant de l'hectare est d'environ 10 000 €.
- Si nous choisissons de reboiser nous-même localement, cela coûte environ 6 000€ l'hectare, sans compter les frais d'entretien et de suivi des boisements sur 5 ans.

Le sujet des hectares boisés fait partie des sujets pouvant être abordés dans la charte d'engagements, si cela vous intéresse.

Il est écrit p. 33 « pose de protections », à quoi cela correspond-il ?
→ Cela correspond aux protections anti-gibiers que nous installons au début de la plantation, pour être sûre que les plantations prennent.

Le boisement pourrait-il être réalisé sur des merlons ? Car il y a des merlons partout autour de la carrière sauf à Brieux.
→ La discussion reste ouverte sur ce sujet, nous avions aménagé un merlon lors de l'extension en 2001. Le plan de phasage pourra intégrer cette demande si celle-ci est validée collectivement. Effectivement, un merlon paysager renforce la protection visuelle du site.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PÉRIMÈTRE

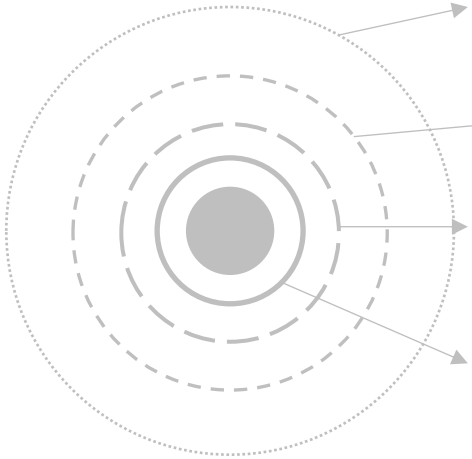

Aire d'étude très éloignée
+ de 2 km

Aire d'étude éloignée
500m à 2km

Aire d'étude rapprochée
200m à 500m

Aire d'étude immédiate
- de 200m

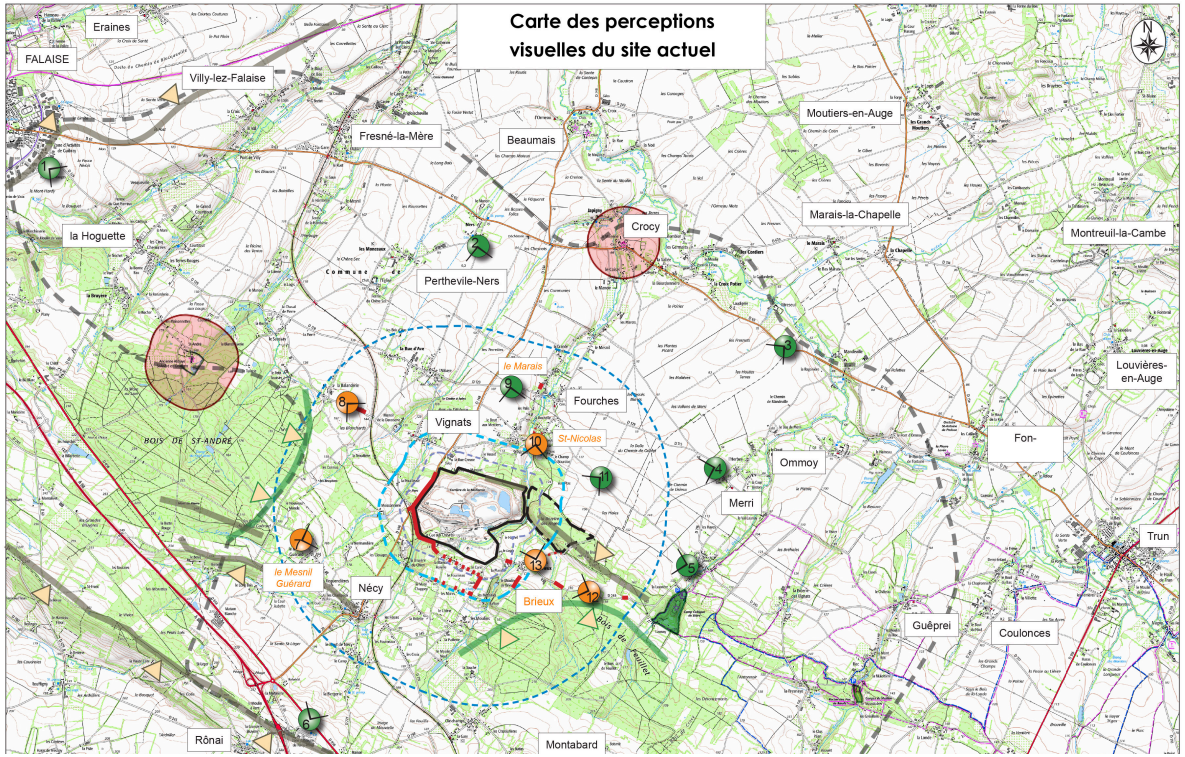

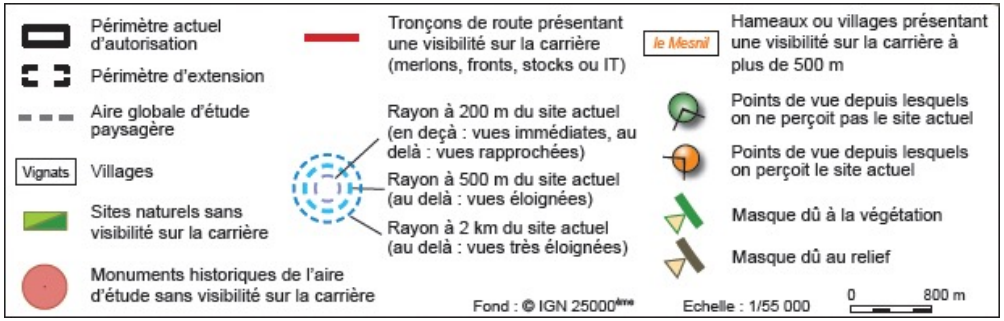

DIAGNOSTIC PAYSAGER : ANALYSE DES SENSIBILITÉS

Méthode : Identification des points de vue autour du site : analyse des visibilités et des masques paysagers actuels.

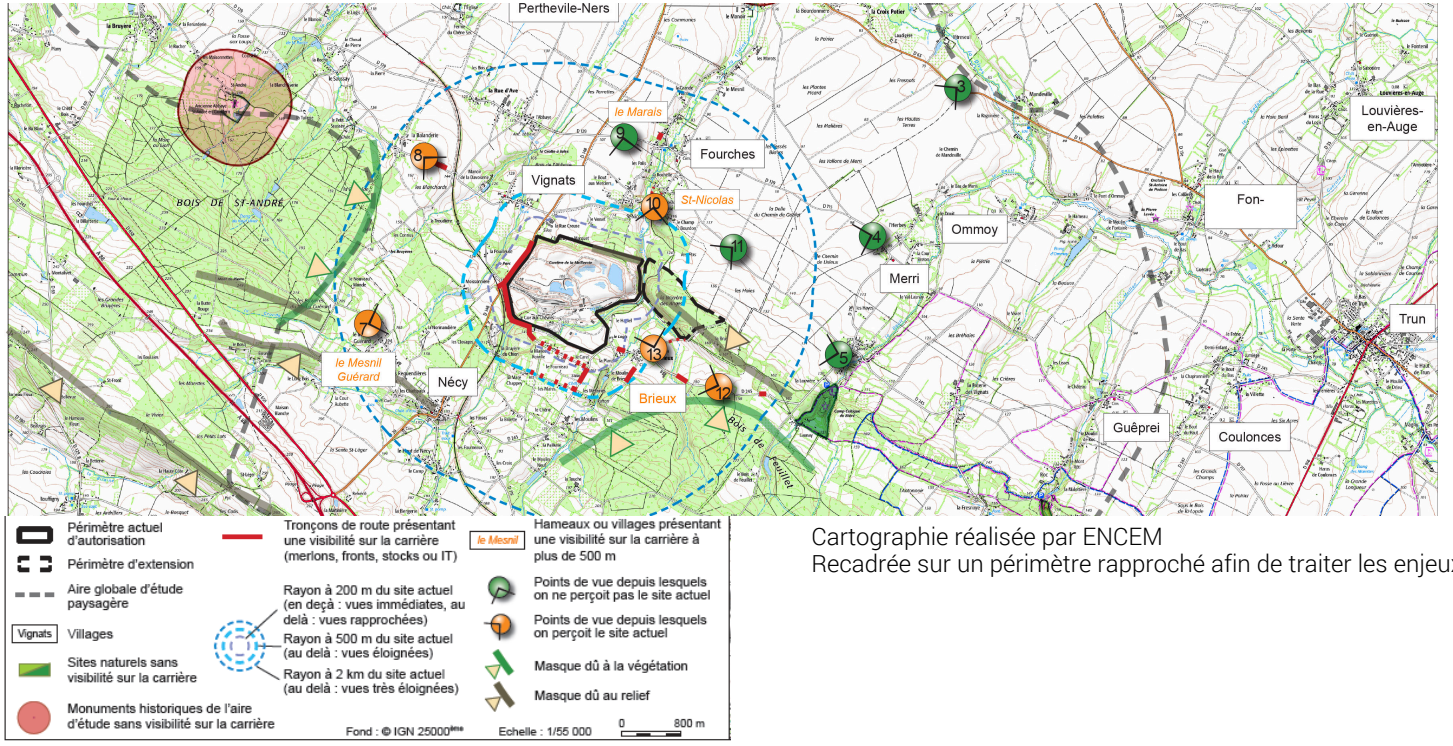

Cartographie réalisée par ENCEM
Recadrée sur un périmètre rapproché afin de traiter les enjeux de voisinage

DIAGNOSTIC PAYSAGER : SYNTHÈSE DES VISIBILITÉS PAR AIRES D'ETUDE

- **Aire d'étude très éloignée** (plus de 2km) : Visibilités globalement nulles
- **Aire d'étude éloignée** (500m à 2km) : Visibilités globalement faibles à nulles
- **Aire d'étude rapprochée** (200m à 500m) : Visibilités globalement moyennes à faibles
- **Aire d'étude immédiate** (moins de 200m) : Visibilités globalement moyennes à faibles

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PERCEPTIONS VISUELLES ACTUELLES

Vue depuis l'aire d'étude très éloignée (plus de 2km)

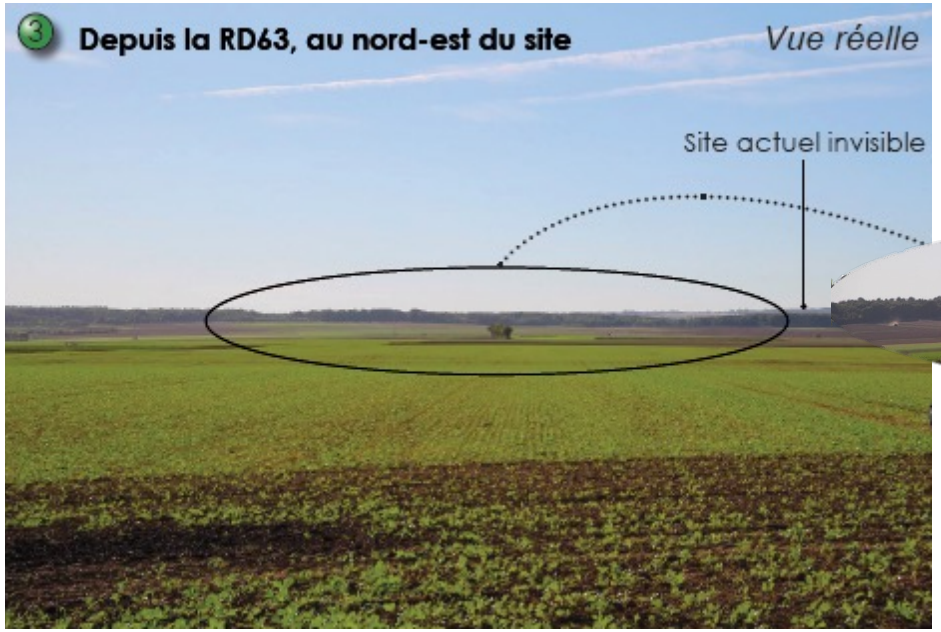

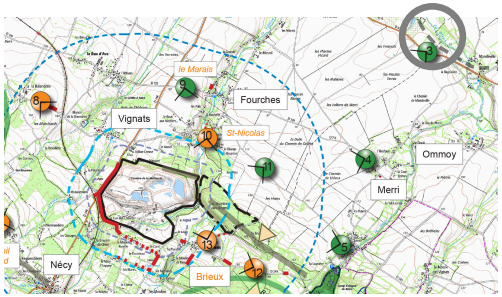

Vue depuis le nord-est de l'aire d'étude au niveau de Merri.

Visibilité actuelle nulle

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PERCEPTIONS VISUELLES ACTUELLES

Vue depuis l'aire d'étude éloignée (500m à 2km)

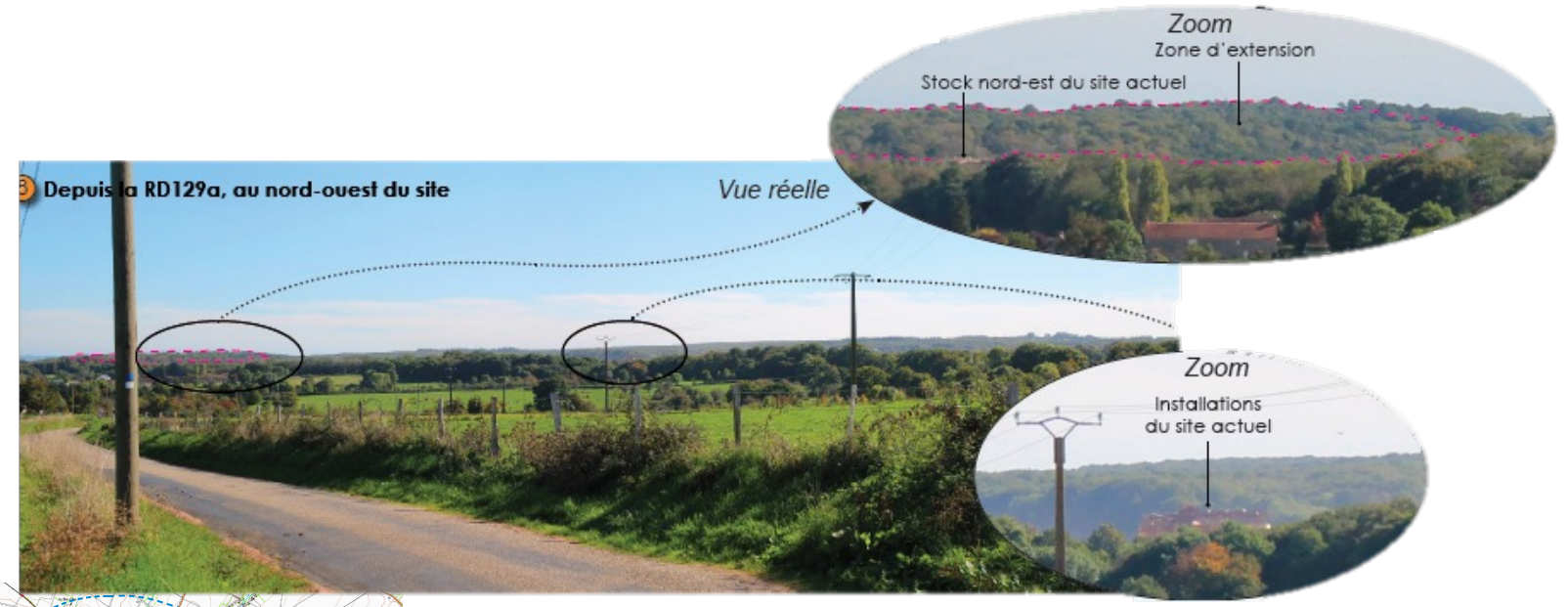

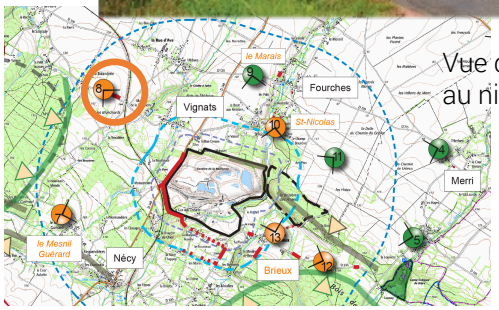

Vue depuis le nord-est de l'aire d'étude au niveau de Vignats.

Visibilité actuelle faible

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PERCEPTIONS VISUELLES ACTUELLES

Vue depuis l'aire d'étude éloignée (500m à 2km)

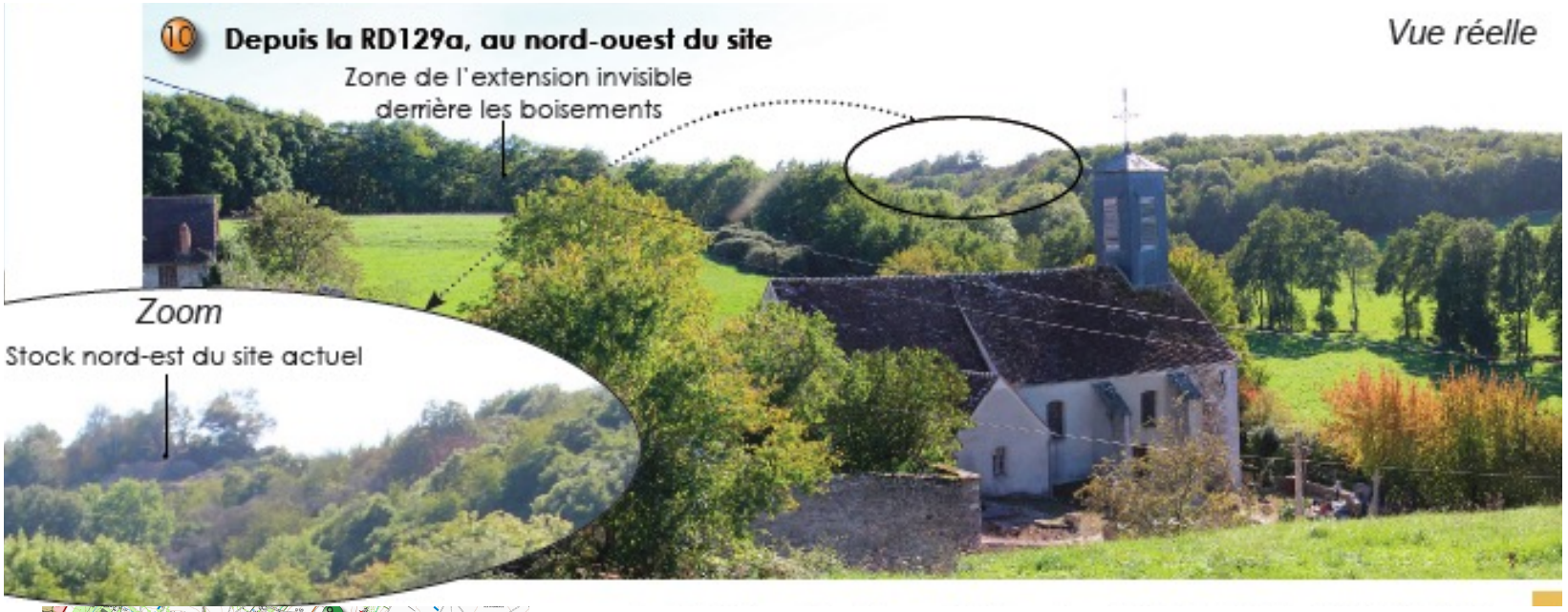

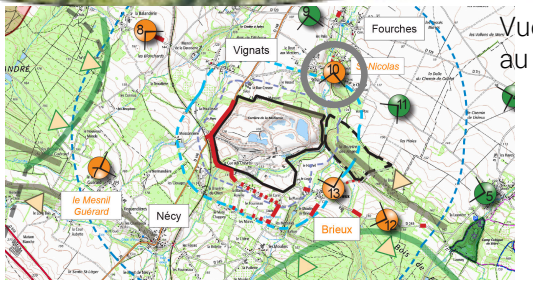

Vue depuis le nord-est de l'aire d'étude au niveau de Fourches.

Visibilité actuelle faible

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PERCEPTIONS VISUELLES ACTUELLES

Vue depuis l'aire d'étude rapprochée (200m à 500m)

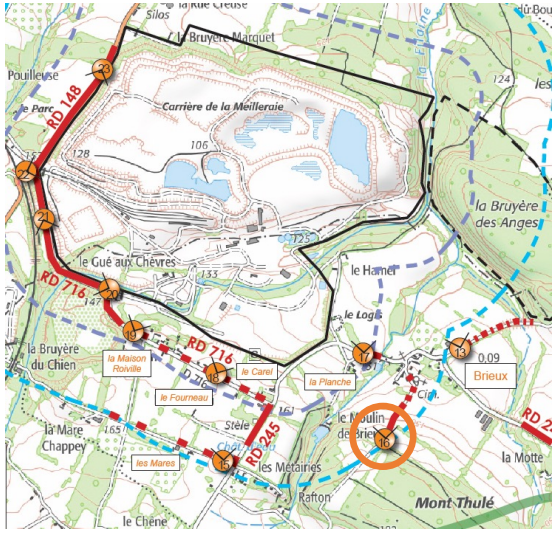

Vue depuis le sud de l'aire d'étude au niveau de Brieux.

Visibilité actuelle moyenne

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PERCEPTIONS VISUELLES ACTUELLES

Vue depuis l'aire d'étude rapprochée (200m à 500m)

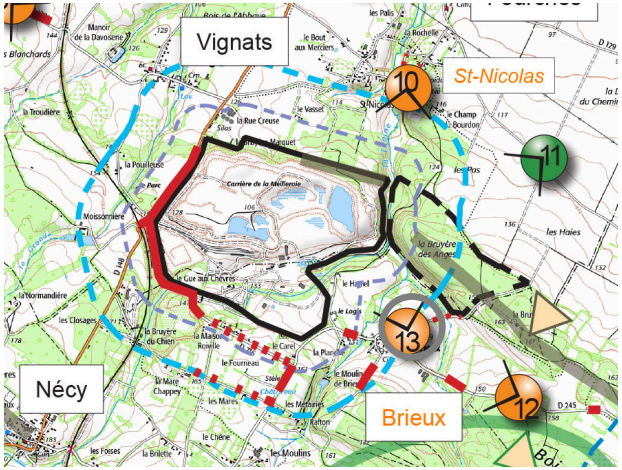

Vue depuis le sud-est de l'aire d'étude au niveau de Brieux.

Visibilité actuelle faible

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PERCEPTIONS VISUELLES ACTUELLES

Vue depuis l'aire d'étude immédiate (moins de 200m)

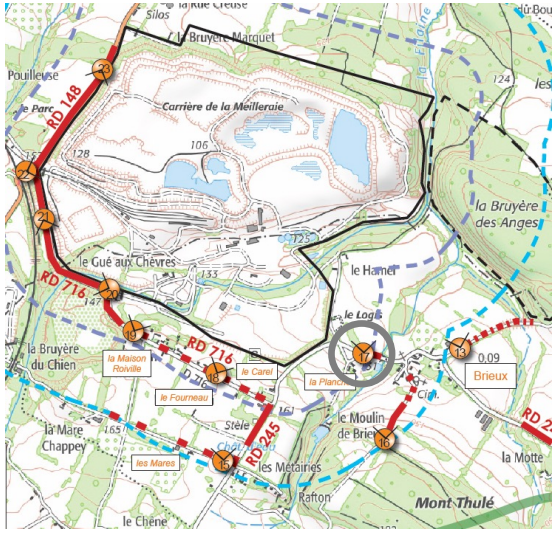

Visibilité actuelle moyenne

DIAGNOSTIC PAYSAGER : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Enjeu fort :
Le talus nord du site d'extension est visible depuis certains secteurs de St-Nicolas et Fourches et la RD129. Son exploitation devra se faire de manière à limiter la perception de fronts orientés vers le nord ou nord-ouest.

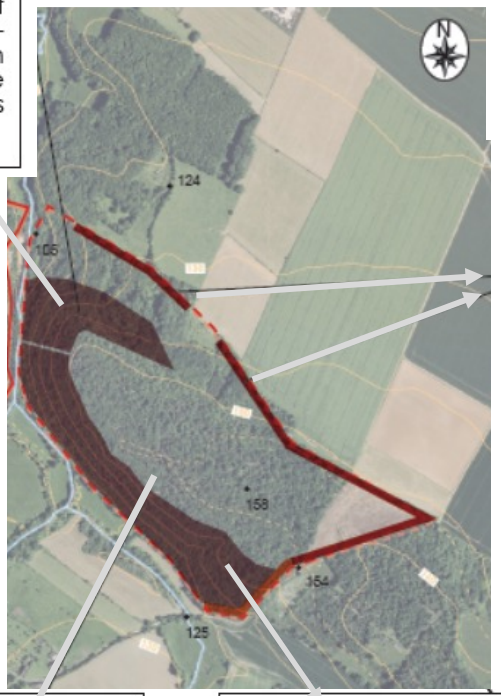

- Périmètre actuel d'autorisation
- Périmètre de l'extension
- 158 Points topographiques en m NGF
- Zone à enjeux faible
- Zone à enjeux moyen
- Zone à enjeux fort

Fond : Orthophoto IGN 0 100 m 1/12 000

Enjeu fort :
La lisière nord-est du site d'extension est fortement visible depuis le nord et nord-est (Merri, VC n°4, RD129 et RD63) et le chemin de randonnée qui la borde. Sa conservation sur une largeur suffisante permettra de limiter les ouvertures visuelles dans cet axe de vue.

Enjeu fort :
Le talus en limite sud-ouest du site d'extension est visible depuis le sud-ouest (secteurs de Brieux, la Planche, le Carel, le Fourneau et la Maison Roiville) ainsi que depuis l'ouest de Vignats (RD129a). Son exploitation devra se faire de manière à limiter la perception des fronts orientés vers le sud-ouest ou le sud.

Enjeu moyen :
La lisière sud-est du site d'extension est visible depuis le chemin de randonnée équestre qui la borde. Sa conservation sur une largeur suffisante permettra de limiter les ouvertures visuelles depuis le chemin.

DIAGNOSTIC PAYSAGER : RECOMMANDATIONS

- La lisière nord-est est fortement visible autour du site. **Sa conservation sur une largeur suffisante permettra de limiter les visibilités sur l'extension.**

- Le talus en limite sud-ouest est visible depuis Brieux et l'ouest de Vignats. **L'exploitation de cette zone doit se faire de manière à limiter les perceptions.**

- **La conservation de la lisière sud-est sur une largeur suffisante permettra de limiter les visibilités** depuis le chemin de randonnée Saint-Nicolas et depuis le bourg de Brieux.

DIAGNOSTIC PAYSAGER : PROCHAINES ÉTAPES

- **Réalisation de photomontages après la définition du plan de phasage**

Échanges sur le paysage

Est-ce que le travail des paysagistes évalue les impacts actuels ou les impacts de l'extension ?

→ Les paysagistes travaillent sur les deux, vous pouvez le voir p.41 à 46, ils commencent par une analyse des impacts actuels, puis des impacts de l'extension.

Il n'y a pas de points de vue depuis le lotissement de Fourches ?

→ Non, pas sur la sélection qui vous est présentée. D'autres points de vue ont cependant été réalisés, ils figurent dans l'étude complète.

→ Après vérification, les hameaux concernés par l'étude paysage sur Fourches sont « Le Marais » et « Saint Nicolas ».

Pour les points de vue, le paysagiste n'est pas monté du côté de la mairie de Brieux ? C'est le point le plus haut.

→ Sur la diapo n°44 est présenté effectivement le point de vue le plus haut situé au Mont Thulé.

→ Trois points de vue ont été sélectionnés dans ce secteur. Si ceux-ci sont insuffisants, il y a la possibilité de rajouter un point au niveau de la mairie.

→ Dans l'étude figure un point sur la RD 716 à « le Carel », à proximité de la mairie.

Allez-vous garder le chemin Saint-Nicolas ?

→ Le chemin qui traverse le boisement actuel va être dévié pour assurer la liaison pédestre. Il contournera l'extension au lieu de traverser le site.

ACOUSTIQUE : MÉTHODE

La réglementation continuera d'imposer une mesure acoustique aux points présents sur la carte ci-contre.

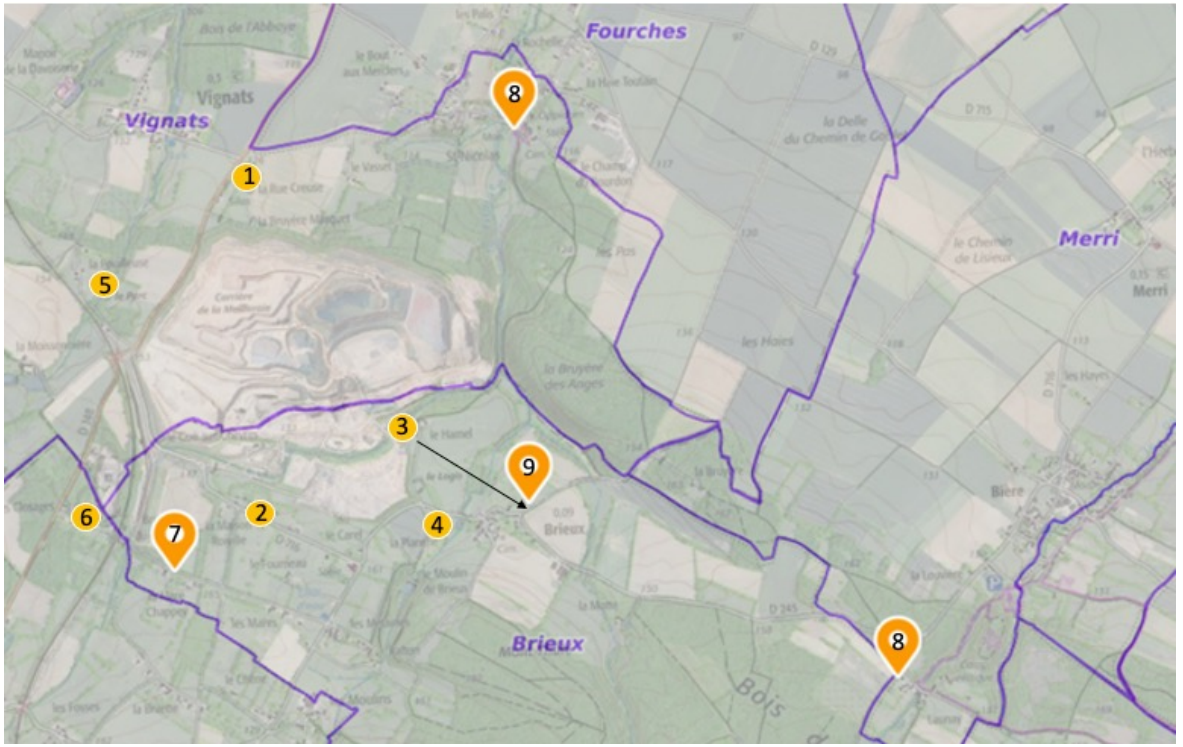

ACOUSTIQUE : PRÉCONISATIONS

- **Le déplacement d'une partie des installations** dans le cadre de l'extension devrait permettre de réduire l'impact acoustique à proximité des habitations les plus proches.

- **Les installations seront maintenues sur le site actuel.**

- Si l'extension de la carrière est effective, de **nouveaux points de mesures acoustiques seront ajoutés**. Ces points seront soumis à la DREAL, qui devra les accepter.

Échanges sur l'acoustique

Quand ont été faites les mesures de bruit ?
→ Les mesures ont été refaites cette année, du 2 au 4 mai 2023. Nous effectuons des mesures réglementaires sur l'exploitation actuelle, et des mesures dans le cadre de l'extension ont été également réalisées.

Pourquoi vous ne faites pas des mesures 24h/24 en continu, jour et nuit ? On voudrait avoir les résultats des mesures.
→ Les mesures font partie du dossier qui compose l'étude d'impacts. Elles seront accessibles dès lors que le dossier sera déposé en préfecture. Nous pourrons faire intervenir l'acousticien en charge des études pour présenter sa méthodologie lors des prochains temps d'échange.

Est-ce que vous allez vous servir des mesures réalisées pour modéliser ? Elles sont incomplètes s'il ne s'agit pas d'écoutes 24h/24 ! La limitation du bruit est une priorité !
→ Vous aurez accès aux modélisations et aux mesures sur lesquelles elles se basent. Nous avons conscience que le bruit est une priorité, c'est un sujet sur lequel nous devons progresser.

L'acousticien fait une recommandation de déplacement des installations. Ce n'est pas intéressant si cela se produit dans 15 ans.
→ Ce type de sujets peut justement être discuté en amont grâce aux différents temps de rencontre. Une demande dans le sens de ce déplacement éventuel est par exemple possible dans la charte d'engagements.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Où allez-vous mettre les installations si vous les déplacez ?
→ Les préconisations des acousticiens pourraient être de déplacer les installations dans le fond de la carrière, pour réduire le bruit significativement.

Quelle durée d'exploitation pour l'extension ?
→ L'autorisation d'exploitation est valable pour une durée de 30 ans.

Donc vous ne déposerez pas de dossier en 2030 pour le renouvellement de l'autorisation ?
→ Non, nous déposerons la demande pour le renouvellement de l'autorisation avec celle pour l'extension, en 2024.

Que peut-on faire pour améliorer les conditions à l'heure actuelle concernant les nuisances sonores ? Ne pourrait-on pas mettre des tôles ?
→ La mise en place d'une telle mesure engendre un coût très élevé pour un résultat qui est assez faible. Le gain ne serait pas assez significatif par rapport aux relevés enregistrés. La priorité est donnée au déplacement des installations, dont l'installation primaire qui pourrait être positionnée 30 m plus bas qu'actuellement.

Quand est-ce que vous allez déplacer les installations ?
→ Il n'y a pas de date précise à ce jour. Nous n'engagerons pas de travaux dans ce sens avant d'avoir un arrêté d'autorisation pour l'extension. Il s'agit d'investissements importants que nous ne pouvons pas faire pour 5 ans d'exploitation.

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

- → Un travail est engagé actuellement avec un bureau d'études spécialisé pour tenter de gagner du temps et anticiper cette durée incompressible des études.
- → Il est possible de s'engager, dans la charte d'engagements, à enclencher le lancement des études d'exécution dès que l'arrêté préfectoral est autorisé. Vu qu'il s'agit de construire du neuf, il y aura au moins 18 mois de travaux. Si nous lançons les travaux directement après l'arrêté, il faut donc compter 3 à 4 ans avant le déplacement des installations.

D'autres questions en lien avec cette thématique ont été posées après la présentation du plan de phasage. Pour des questions de lisibilité, ces questions sont regroupées après la présentation du plan de phasage.

POUSSIÈRES : RAPPELS

- La réglementation continuera d'imposer une mesure de poussières aux points présents sur la carte ci-contre.

- Un nouveau plan de mesurage sera intégré dans le dossier. Ce plan devra être validé par la DREAL.

EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES : ÉTAT DES LIEUX

- Sud-Est de l'exploitation actuelle : la Filaine collecte les eaux d'exhaure.
- Projet d'extension bordé par le Risbec et la Filaine.

EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES : RÉSULTATS

- **Bonne qualité des eaux** de la Filaine par rapport à celles de la Dives.

- Le **débit du rejet de la Filaine est surveillé**, ainsi que celui des puits accessibles à proximité.

  → Les puits aux alentours ne sont pas secs. Il n'y a **pas d'influence entre le niveau des eaux souterraines et le niveau des eaux superficielles**.
  → Les rejets d'eau de la carrière permettent de **maintenir un débit satisfaisant**, y compris pendant les périodes sèches.

EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES : PROCHAINES ÉTAPES

- Un **nouveau point de rejet** pourra être défini sur la Filaine avec le projet d'extension. En prévision :
  - → Un débitmètre a été installé en amont du point actuel depuis 2022
  - → Des relevés piézométriques sont en cours et permettent de suivre les eaux souterraines.

- Le point de passage entre les deux zones devra être implanté de manière à **assurer la continuité écologique du cours d'eau** (passage des poissons, flore aquatique, etc.).

RÉSULTATS D'ÉTUDES ET PROCHAINES ÉTAPES

Échanges sur les poussières et les eaux souterraines et superficielles

Quand est-ce qu'on aura le résultat des mesures sur les poussières ?
→ Les données ne sont pas encore collectées chez l'ensemble des personnes concernées. La campagne a été lancée en septembre. Les données devraient toutefois être finalisées pour le prochain atelier, nous pourrons alors vous les présenter.

Comment faites-vous les relevés pour le radon ?
→ Les relevés pour le radon sont réalisés à l'aide de capteurs passifs installés chez une dizaine de particuliers pendant 2 mois.

Sur quelles périodes les poussières sont-elles mesurées ?
→ Les poussières sont mesurées à partir de septembre, et le radon est mesuré en hiver.

D'autres questions en lien avec cette thématique ont été posées après la présentation du plan de phasage. Pour des questions de lisibilité, ces questions sont regroupées après la présentation du plan de phasage.

GÉOLOGIE DU SOUS-SOL : MÉTHODE

ÉTUDES MENÉES

→ 980ml de forage / 4 700ml de géophysique de surface / 230 ml de diagraphie (imagerie, conductivité)

→ 202 essais de laboratoire sur échantillons de forage

Compilation des données géologiques en cours pour une complète connaissance du gisement sur le site concerné par le projet d'extension.

POURQUOI UNE EXTENSION ?

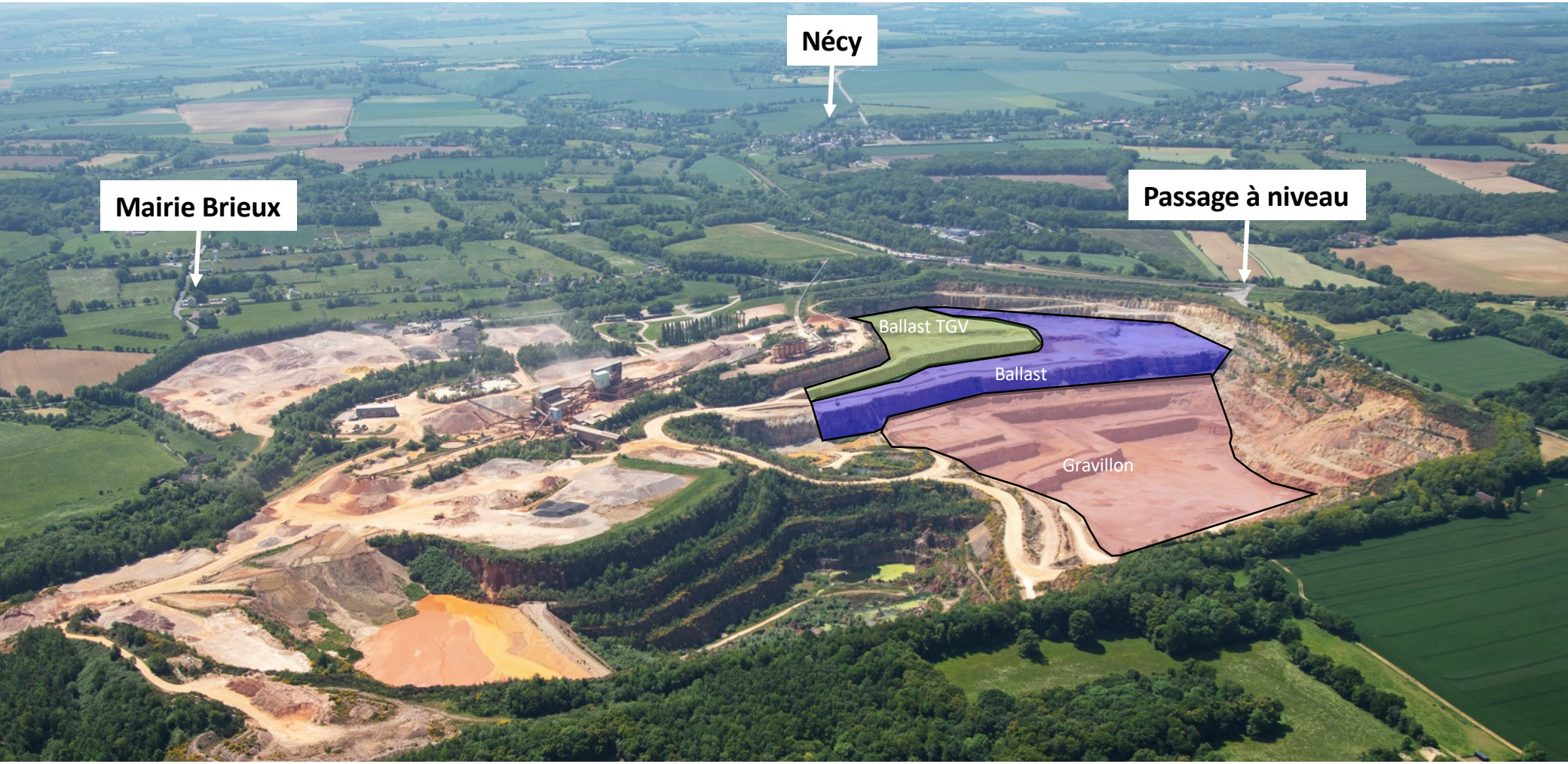

SONDAGES RÉALISÉS ET QUALITÉS SUR L'EXPLOITATION

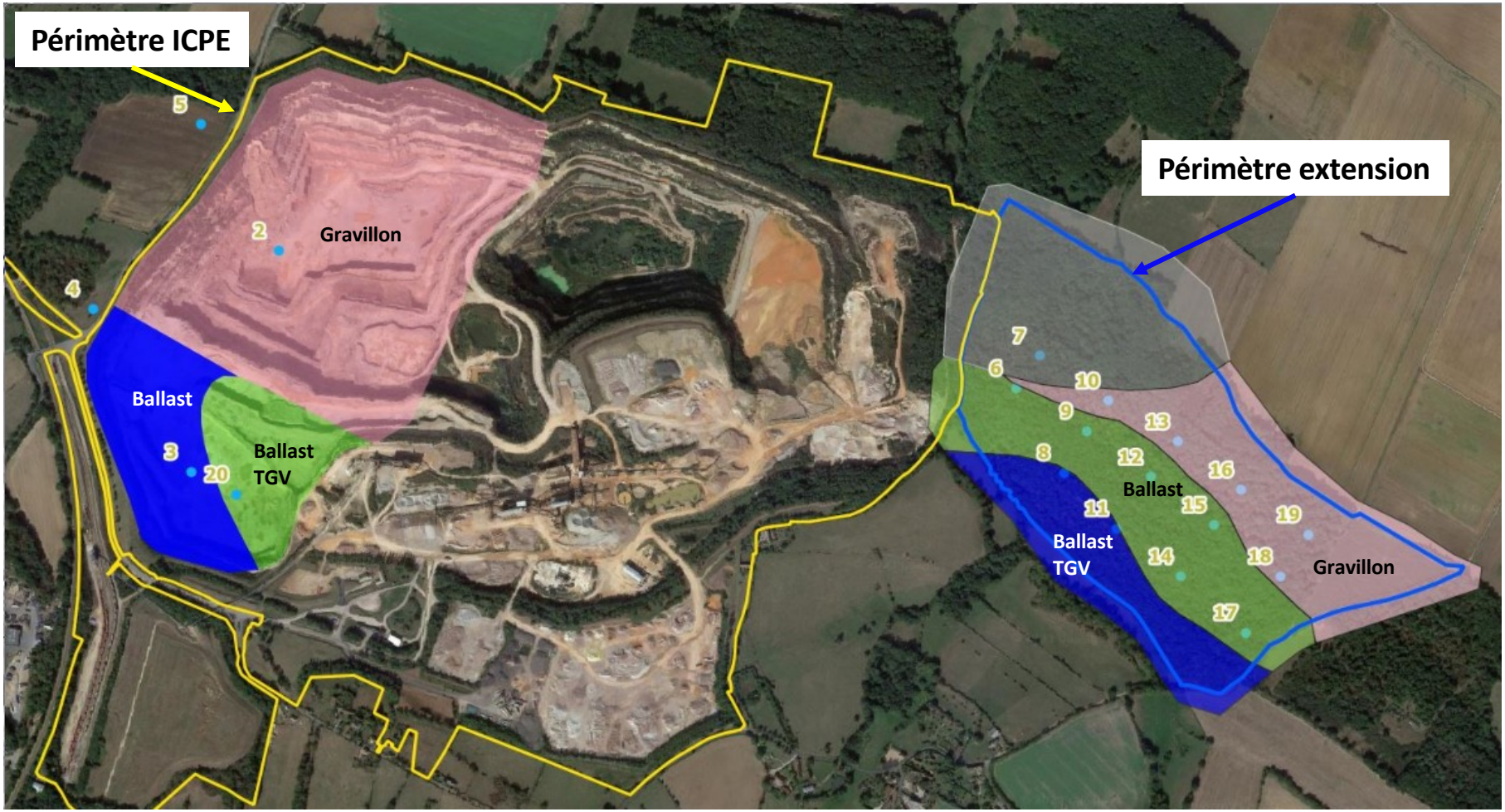

5.

PLAN DE PHASAGE

PLAN DE PHASAGE

Les conclusions des études menées permettent de travailler un scénario de phasage qui intègre les contraintes suivantes :

- *Faune & Flore* : **Eviter le secteur nord-ouest et préserver une bande boisée + Anticiper les mesures avant le défrichement.**

- *Paysage* : **Maintenir une lisière boisée** sur le front nord-est et le front sud-est du secteur concerné par l'extension et adapter un phasage d'exploitation permettant de limiter l'impact sur le front sud-ouest.

- *Acoustique* : **Relocaliser une partie des installations plus bas dans la carrière** pour réduire le bruit auprès des plus proches habitations.

- *Eaux superficielles et souterraines* : **Assurer la continuité écologique du cours d'eau** sur la Filaine, entre la zone d'exploitation actuelle et l'extension.

PLANS DE PHASAGE

État actuel

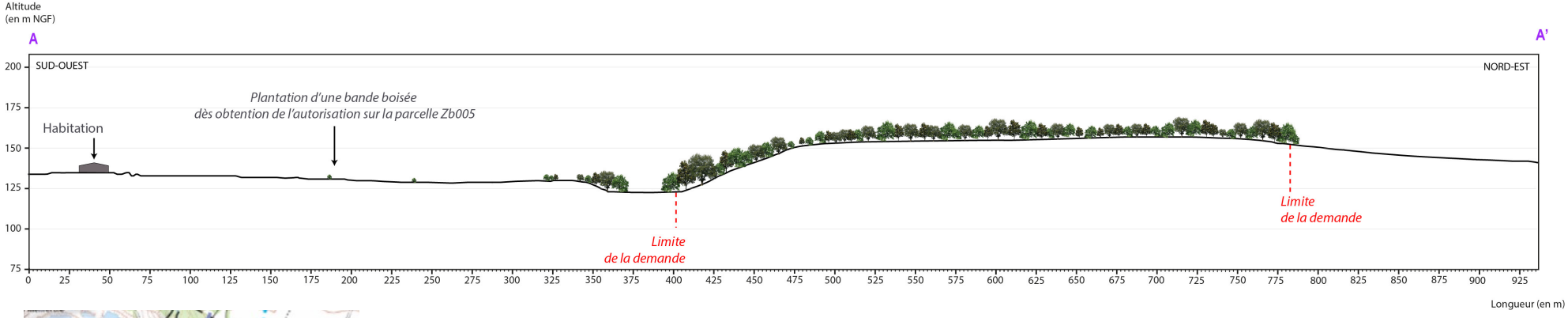

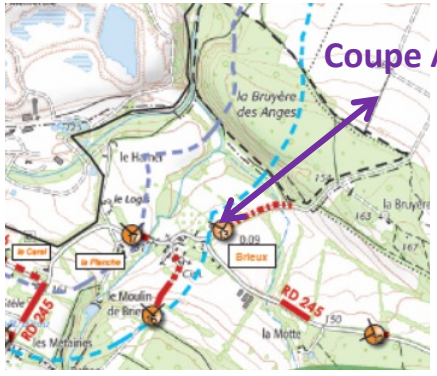

Simulation depuis le nord du bourg de Brieux

PLANS DE PHASAGE

Impact de la fosse finale brute sans aménagement paysager

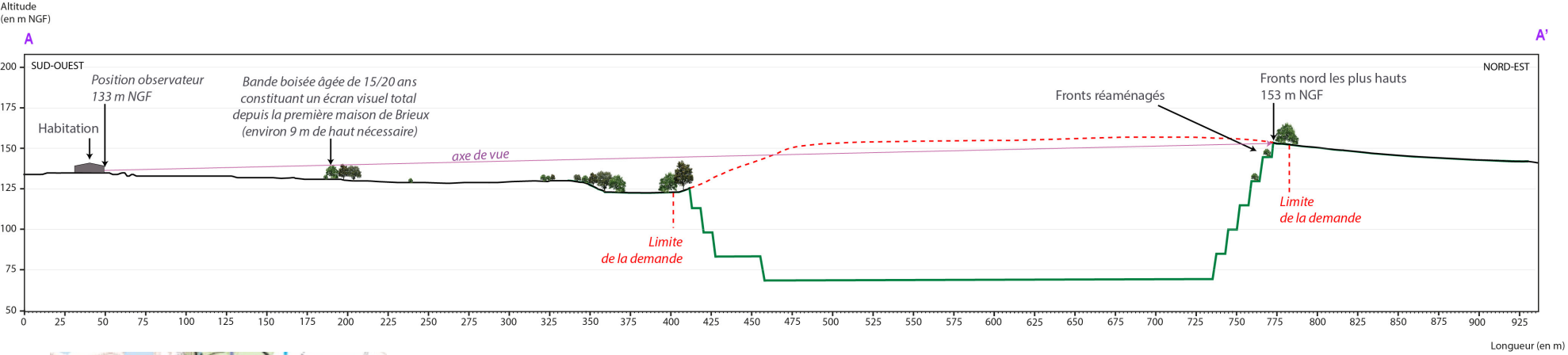

Simulation depuis le nord du bourg de Brieux

PLANS DE PHASAGE

Impact de la fosse finale brute avec bande boisée

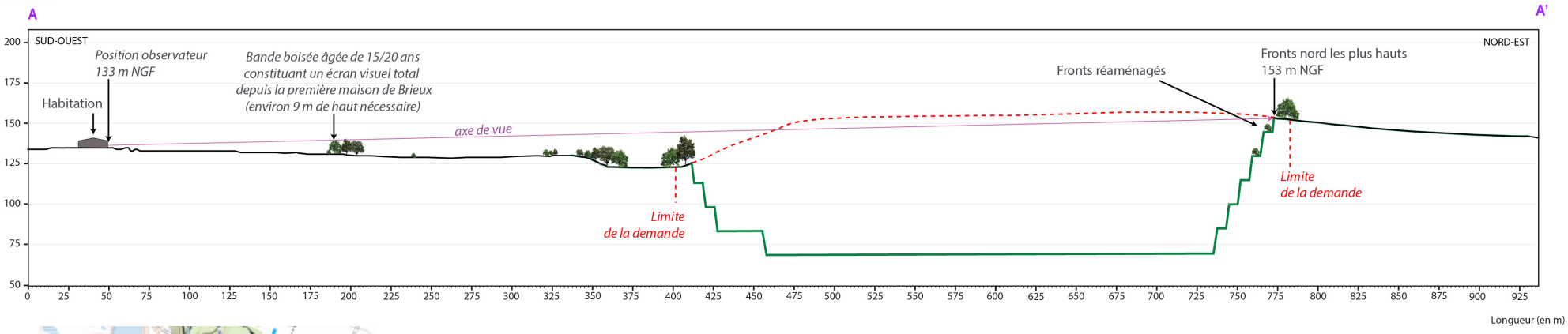

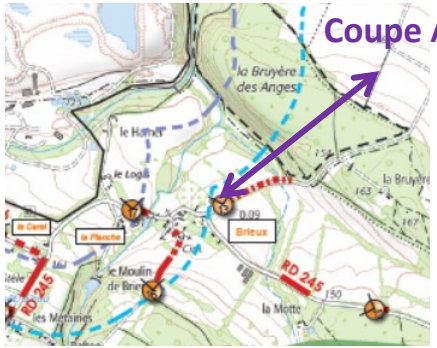

Simulation depuis le nord du bourg de Brieux

PLAN DE PHASAGE

T0 : création d'une bande boisée

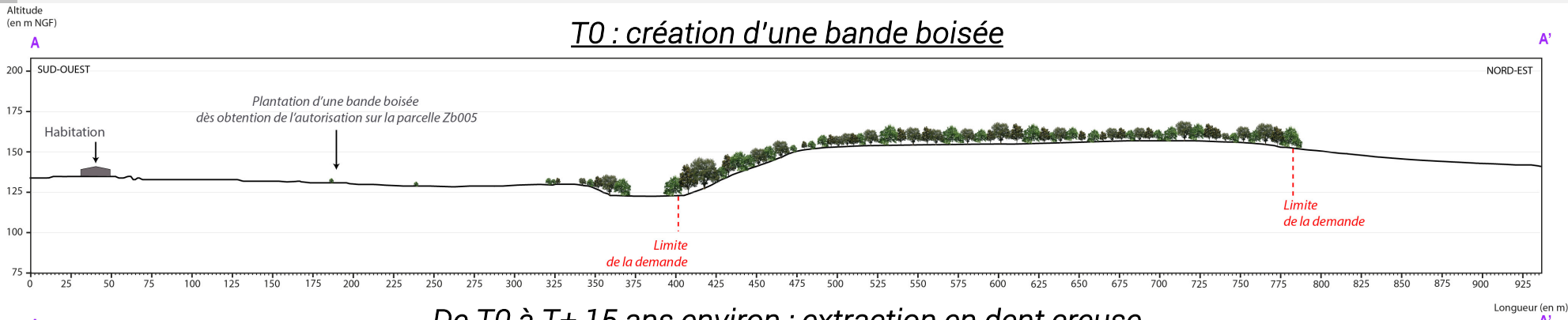

De T0 à T+ 15 ans environ : extraction en dent creuse

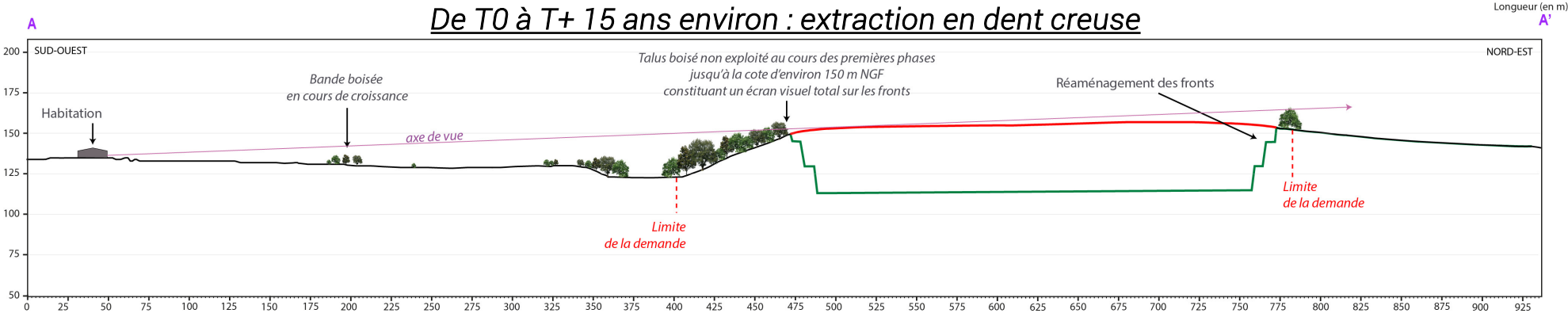

De T+ 15 à T+ 30 ans : extraction du versant sud boisé

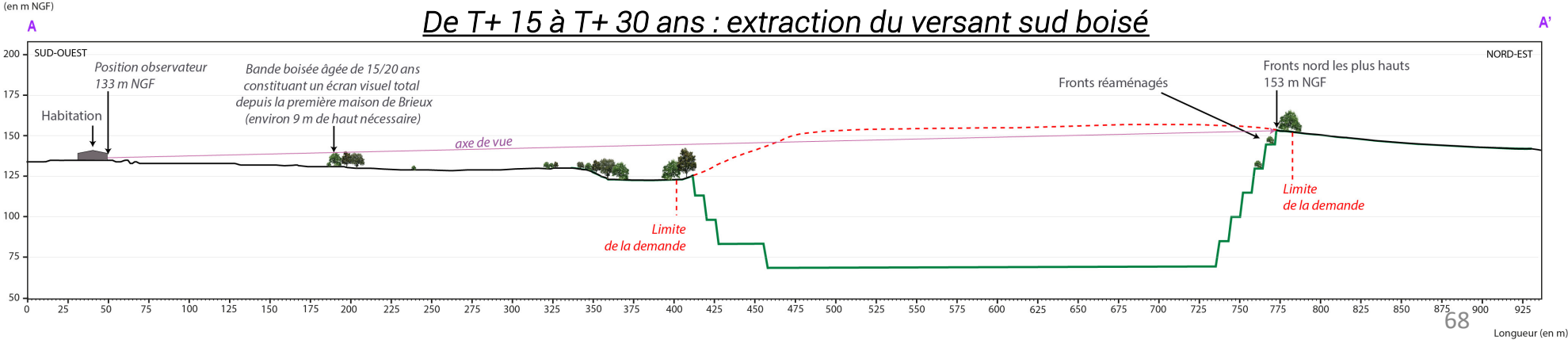

PLAN DE PHASAGE

Échanges sur le plan de phasage

Sur la diapo n°62, la partie où il y a le ballast LGV correspond à la partie où il faut conserver des arbres pour le paysage ?

→ Oui, en effet. C'est pour cela que l'exploitation se fera en plusieurs phases, ce qui nous permettra de travailler l'intégration paysagère de la partie concernée par le ballast (pousse des arbres).

Le gravillon est-il considéré d'intérêt général ?

→ Non, c'est le Ballast LGV qui est considéré comme un Gisement d'Intérêt National (GIN).

Quelle est l'altitude entre le point le plus bas situé à gauche de la fosse sur la coupe et celui plus haut situé à droite ?

→ Le cote indique une altitude de 123m NGF à gauche de la fosse et 153m NGF à droite, soit un écart de 30 m.

→ Le plan de phasage présenté est une des hypothèses possibles. Des ajustements peuvent être apportés notamment sur les paliers de la fosse qui pourraient être retravaillés pour diminuer l'aspect « falaise » à l'aide de plantations au pied des fronts exploités notamment.

→ Le palier envisagé, de 5 m, est suffisant pour effectuer des mesures de plantation.

Si on a un mur de pierre face à nous, c'est la pire des options ! S'il y a des arbres, cela peut éviter de renvoyer la lumière, la chaleur et le bruit.

→ En effet, un travail est envisageable pour que les fronts des paliers soient moins abrupts.

Il y aura-t-il un suivi ?

→ En tant qu'ICPE, la carrière est soumise à des contrôles réguliers. Elle fait l'objet, à minima, d'une inspection annuelle par le DREAL. En complément, des contrôles ponctuels peuvent être effectués.

Est-ce que vous étudiez ce qu'il y a dans la poussière ? Quels sont les impacts sur la santé de cette poussière ?

→ Des campagnes de mesures sont réalisées. Il s'agit d'une obligation réglementaire. Dans ces études, toutes les poussières sont étudiées pour traiter ce sujet.

Est-ce que vous avez pris en compte l'évolution du climat ? Avec l'augmentation des canicules, il faut aérer davantage. Est-ce que nous prenons un risque en dormant avec les fenêtres ouvertes et un concasseur en fonctionnement avec des vents dominants qui pousse la poussière vers chez nous ?

→ Les études en cours vont nous permettre d'évaluer cela précisément.

PLAN DE PHASAGE

→ Un suivi régulier, répondant aux obligations émises par le code du travail, est réalisé sur le personnel de la carrière concernant l'exposition aux poussières.

→ Cette thématique pourra faire l'objet d'engagements si c'est un souhait des riverains présents.

Sur le sujet du bruit, est-ce qu'il serait possible d'arrêter le fonctionnement du broyeur quand il y a une alerte canicule par exemple ?

→ L'objectif des nouvelles installations est de diminuer significativement les bruits. La question ne se posera peut-être plus lorsque les installations seront déplacées. Ceci dit, ces thématiques seront à rediscuter ensemble, quand nous aurons les données précises de l'étude acoustique.

Il ne s'agit pas que des chiffres mais du ressenti aussi.

→ Oui, nous en avons conscience. Le porte-à-porte riverain réalisé en février portait sur les impacts de la carrière afin de nous permettre d'avoir des données sur les ressentis. Le questionnaire rempli ou laissé aux riverains a permis de prendre en compte les perceptions des riverains selon leur position géographique autour de la carrière.

→ Sur le bruit, comme pour le tir de mine, il y a des seuils à respecter. Toutefois, sur ce sujet, le ressenti est différent selon les personnes.

PLAN DE PHASAGE

Est-ce qu'il est possible de mettre en place un formulaire de signalements quand il y a du bruit ?

→ Cela fait partie des thématiques que nous pouvons traiter dans la charte d'engagements.

Est-ce que vous avez déjà entendu le concasseur depuis le centre de Brieux ? On passe d'un bruit autour de 20db à un bruit de près de 40db quand le concasseur tourne.

→ Nous notons vos plaintes concernant le bruit généré par l'exploitation actuelle.

Nous avions demandé une carte du foncier à l'atelier précédent. Est-ce que vous êtes en mesure de donner l'emprise du foncier que vous possédez ?

→ Ces données appartiennent à la carrière. Elles ne sont pas vouées à être diffusées.

→ Par ailleurs, le foncier dont dispose la carrière n'est pas uniquement destiné à l'exploitation. Il sert aussi pour les mesures compensatoires (ex : plantations d'arbres, aménagement de gites chiroptères, etc).

PLAN DE PHASAGE

Comment se fera le transport des matériaux, forcément par véhicules ?

→ Il s'agit d'une question technique sur laquelle travaillent les bureaux d'études concernés. L'option envisagée à ce stade est celle d'une rampe intégrée en fond de carrière. La zone sera remblayée pour assoir la piste. Une tranchée sera ouverte dans la roche pour réduire les émissions sonores. La sortie du site pour les poids lourds restera localisée à l'emplacement actuel.

Qu'en est-il du passage de la Filaine ?

→ Le passage du cours d'eau de la Filaine est également à l'étude à ce stade. Un bureau d'études composé d'experts géotechnique étudie différentes options dont celle du busage. Différents scénarios seront présentés aux services instructeurs.

Comment seront évacués les matériaux finis de l'extension ?

→ L'extension n'apporte pas de modification dans l'organisation actuelle du plan de transport de la carrière vers ses clients.

6.

OBJECTIFS DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

La charte d'engagements, qu'est-ce que c'est ?

En lien avec le projet d'extension, l'équipe de la carrière a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. A ce titre, divers temps de dialogue ont été réalisés, d'autres sont à venir. L'objectif de ces rencontres est de pouvoir, à terme, définir une charte d'engagements et de bon voisinage.

La charte d'engagements **recense les engagements que devra respecter le futur exploitant** du dépôt du dossier à la préfecture jusqu'à la fin de l'exploitation du site. Elle comprend deux types d'engagements :

- **Les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant,**

- **Les engagements volontaires issus des discussions avec vous.**

A terme, celle-ci sera **annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat** et, le cas échéant, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet.

PRÉSENTATION DES GROUPES DE TRAVAIL

Table 1
– 8 personnes –

Thématiques traitées
1 >2 >3

Table 2
– 8 personnes –

Thématiques traitées
2 >3 >1

Table 3
– 8 personnes –

Thématiques traitées
3 >1 >2

→ **Chaque groupe travaille sur les trois thématiques tour à tour :**

1. **Environnement & Paysage**
2. **Information / communication / pédagogie**
3. **Accompagnement et engagements pendant la durée de l'exploitation**

→ **20 min sont consacrées à chaque thématique**

→ **Une restitution est prévue en fin de séance : 10 min par table**

Les engagements seront ensuite étudiés par l'équipe de la carrière puis priorisés lors du prochain atelier.

TRAVAIL PRÉPARATOIRE CHARTE D'ENGAGEMENTS

Le travail sur les thématiques à aborder au sein de la charte d'engagements s'est fait avec les participants, sans suivre la méthodologie présentée en p.76.

Les participants ont souhaité effectuer ce travail en plénière, puis plusieurs groupes se sont formés naturellement autour des animateurs.

Les sujets proposés pour faire l'objet d'engagements sont disponibles dans le document annexe « *Sujets charte d'engagements* » qui fait la synthèse des sujets abordés lors des deux soirées d'ateliers.

Sur la base de ce document, les prochains ateliers permettront de travailler sur la charte d'engagements.